

A F F A I R E N° 8.

O B J E T : Réalisation des voiries et réseaux primaires pour la desserte du terrain BEDFORT (ancienne S.I.D.R. en bois) à Ste-Clotilde.

Le MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je sou mets à votre approbation l'A.P.S. établi par le bureau d'études S.I.D.R. pour la réalisation de voiries et réseaux primaires du terrain BEDFORT (ancienne S.I.D.R. en bois) à Ste-Clotilde.

Les travaux comprendront :

- la réalisation d'une voie à double circulation de 5,50 m de largeur carrossable pour une emprise totale de 8 m 10.
- la pose d'un collecteur d'eaux pluviales de 0 m 80 de largeur en gueule, recouvert de dalles amovibles avec chape.
- la pose d'un collecteur d'eaux usées de Ø 200 placé sous chaussée avec tampons verrouillables.
- la pose d'une conduite d'eau potable Ø 125 mm.

Le montant de l'opération s'élève à 2 000 000 F

La répartition des dépenses se fera au prorata des logements construits soit :

- Commune (réseaux)	1 100 000 F
- S.I.D.R. (voirie)	900 000 F

TOTAL	<u>2 000 000 F</u>
-------	--------------------

Le financement de la participation communale sera assuré comme suit :

- FIDOM	220 000 F
- C.D.C.	880 000 F

TOTAL	<u>1 100 000 F</u>
-------	--------------------

Je vous demande Mesdames et Messieurs

- d'approuver les dossiers techniques correspondants ainsi que le mode de financement.
- m'autoriser à solliciter les subventions et emprunts.
- et par la suite à lancer l'appel-d'offres et passer le marché avec l'entreprise qui aura fait la meilleure proposition.

Je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

St Denis le 16 Mars 1982
P/le Prefet le Secrétaire Général, R. Durin
Pour Copie Certifiée - Cad. P. Durin
P/le Prefet, le chef de Bureau délégué
Signé : Jacques Lacoste